

**Étaient présents :** Les conseillers en exercice à l'exception de Geneviève LE MOIGN qui a donné pouvoir à Michel JOURDEN, René KEREBEL qui a donné pouvoir à Martine LAVANANT et de Frédéric MORVAN qui a donné pouvoir à Mary KEREBEL.

**Secrétaire de séance :** Marie MORGANT est élue Secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **RAPPORT d'ACTIVITES de la CCPI exercice 2016**

Le rapport d'activités des structures intercommunales doit faire l'objet d'une communication, au moins une fois par an, en Conseil Municipal des Communes membres. Monsieur Guy COLIN, Vice-Président de la C.C.P.I. a présenté le rapport des activités menées par l'intercommunalité en 2016, ainsi que le rapport sur les déchets, sur le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) et sur le service public d'assainissement collectif.

### **RAPPORT sur le PRIX et la QUALITE du SERVICE d'EAU POTABLE du Syndicat des eaux de Kermorvan de Kersauzon**

Conformément à la législation le rapport annuel sur l'eau doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Syndicat des eaux de Kermorvan regroupe 7 Communes et compte 11 162 abonnés (1 436 pour LAMPAUL-PLOUARZEL). La gestion est confiée par délégation depuis 2013 à EAU DU PONANT.

Les ressources en eau proviennent pour une faible part d'un forage à TREBABU et pour la majeure partie de la retenue de Kermorvan. Un petit complément provient de la Communauté Urbaine de BREST.

Le volume d'eau consommée est de 903 290 m<sup>3</sup>. La consommation moyenne annuelle par abonné est de 80.93 m<sup>3</sup>. Le rendement du réseau est de 92.6 %

Le prix du service comprend une partie fixe (ou abonnement) et une partie variable assise sur la consommation d'eau potable. Au total, un abonné domestique consommant 120 m<sup>3</sup> payera 330 € TTC, soit en moyenne 2.75 € le m<sup>3</sup>.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 BUDGET GENERAL**

La DBM n° 1 du budget général de la Commune qui s'équilibre à + 95 000 € en section de fonctionnement et à + 44 710 € en section d'investissement est adoptée à l'unanimité.

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 1 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT**

La DBM n° 1 du budget annexe assainissement qui fait état de virements de crédits en section d'exploitation sans modification de totaux et qui s'équilibre en section d'investissement à + 15 000 € est adoptée à l'unanimité.

### **SUBVENTION au COMITE des ŒUVRES SOCIALES du PAYS d'IROISE**

Dans le cadre des prestations sociales allouées par le COS du Pays d'Iroise en faveur des agents communaux, la participation de la Commune s'élève pour l'année 2017 à 10 483.50 €. Accord unanime du Conseil Municipal.

### **MEDIATHEQUE : création d'un fonds DVD pour la Médiathèque**

La requalification de notre Bibliothèque Municipale en Médiathèque est l'occasion d'étoffer l'offre de prêt de DVD, prestation largement attendue par les usagers. La Municipalité s'engage à faire l'acquisition d'une centaine de références DVD qui constitueront le fonds documentaire mis à disposition du public. Ce fonds pourra être complété par le prêt de DVD en provenance de la Bibliothèque de prêts du Finistère.

### **EAU du PONANT : désignation d'un représentant à l'assemblée spéciale**

A la suite du renouvellement du Conseil Municipal de septembre 2017 Monsieur Michel JOURDEN est désigné représentant de la commune à l'assemblée spéciale de EAU DU PONANT.

### **MEDIATHEQUE : communication du nom retenu**

La population a été consultée pour trouver un nom à la future médiathèque parmi la sélection suivante : Ty boukin, L'agapanthe, Fine la passeuse et La gabare.

Sur les 246 réponses reçues c'est « Ty boukin » qui a obtenu le plus de suffrages avec 113 voix.